



**FONDS DE
DOTATION SMR**

**ACTIONS LANDES,
TERRE DE RUGBY**

— Fonds de dotation SMR



➤ NOS MISSIONS

- **Engager le club dans la société**, en dehors du terrain et des compétitions, à travers des actions caritatives, solidaires, associatives et environnementales
- **Recevoir des dons** pour promouvoir les projets associatifs à but non lucratif et reconnus d'utilité publique, en particulier dans le rugby
- **Développer la formation des jeunes**, filles et garçons, ayant une pratique sportive rugby
- **Participer au rassemblement** des acteurs économiques partenaires pour favoriser l'emploi
- **Participer à l'intégration** des personnes en situation difficile ou de handicap
- **Promouvoir les actions citoyennes** en lien avec nos valeurs sportives et humaines



➤ NOS ACTIONS

– **Présence des joueurs :**

- | Auprès d'associations
- | Dans les écoles
- | Dans les hôpitaux
- | Dans les établissements pour personnes en situation de handicap
- | Auprès des jeunes de l'école de rugby

– **Accompagnement** de clubs amateurs

– **Soutien** aux enfants hospitalisés, malades, personnes âgées, don du sang...

– **Action** de mise en avant d'associations caritatives

– **Intégration** de personnes en situation de handicap : coup d'envoi...

– **Organisation** de rencontres ou séminaires pour favoriser l'emploi

– **Réinsertion** des joueurs en fin de carrière sportive

– **Contribution** au bon fonctionnement du Centre de Formation

– **Mise en place** d'actions environnementales



➤ NOS ATOUTS

- Notre engagement
- Développement d'une politique RSE
- L'image forte d'un club centenaire
- Une école de rugby dynamique et ouverte à tous les publics
- Un ancrage dans le territoire Landais
- Un réseau important de partenaires



➤ DEVENIR MÉCÈNE

— Pour vous c'est :

- | Mettre en avant vos valeurs
- | Participer à l'engagement du fonds de dotation
- | Associer votre image à des actions fortes
- | Impliquer votre entreprise
- | Bénéficier de reconnaissance
- | La possibilité de flécher vos dons selon vos choix
- | Participer aux soirées de gala organisées par le fonds de dotation



➤ L'AVANTAGE FISCAL

Le Mécénat offre la possibilité aux particuliers et aux entreprises de bénéficier d'une réduction de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés.

– Pour les particuliers :

- ▮ Réduction d'impôts de 66% du montant des sommes versées, retenues dans la limite annuelle de 20% du revenu imposable.
- ▮ Report de l'excédent au titre des cinq années suivantes en cas de dépassement du plafond.

MONTANT DU DON	RÉDUCTION D'IMPÔT	COÛT NET
1 000 €	660 €	340 €
3 000 €	1 980 €	1 020 €

– Pour les entreprises :

- ▮ Réduction d'impôts de 60% du montant des sommes versées, retenues dans la limite de 10 000 € ou 0,5% du CA annuel hors taxe, si ce dernier montant est plus élevé.
- ▮ Report de l'excédent au titre des cinq années suivantes en cas de dépassement du plafond.
- ▮ Les dons peuvent revêtir plusieurs formes : numéraire, compétence, nature (produits ou services).

MONTANT DU DON	RÉDUCTION D'IMPÔT	COÛT NET
5 000 €	3 000 €	2 000 €
10 000 €	6 000 €	4 000 €
50 000 €	30 000 €	20 000 €



➤ VOS CONTACTS

Pour toute demande concernant le fonds de dotation :

- M. Jean Lartigau (Président du fonds de dotation)
- M. Alain Castagnet (Membre du conseil d'administration du fonds de dotation)

- Service commercial de la SASP :

- | M. Thomas Molia
- | M. Jean-Luc Auxion
- | M. Frédéric Laustriat



**FONDS DE
DOTATION SMR**

ACTIONS LANDES,
TERRE DE RUGBY

05 58 75 77 09

contact@actionslandes-terrederugby.fr

Versements des dons :

Par virement ou par chèque sur le compte ouvert au Crédit Mutuel



**FONDS DE
DOTATION SMR**

ACTIONS LANDES,
TERRE DE RUGBY

➤ CRÉATION DU FONDS DE DOTATION

MEMBRES FONDATEURS

- Société EOVEST
- Monsieur Serge Portalet

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- | Président : Monsieur Jean Lartigau

- | Membres : Monsieur Frédéric Cazeaux
Monsieur Serge Portalet
Monsieur Alain Castagnet

Déclaration de création et dépôt des statuts en préfecture : FD1-03/19-GS/MFS du 26 juin 2019



**FONDS DE
DOTATION SMR**
ACTIONS LANDES,
TERRE DE RUGBY

➤ LES PRINCIPAUX TEXTES DE RÉFÉRENCE

- | Bulletin officiel des impôts 4C-2-00 n°86 du 05 mai 2000 et 4 C-5-04 n°112 du 13 juillet 2004
- | Loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie (art. 140 et 141 L)
- | Décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation
- | Décret n° 2015-49 du 22 janvier 2015 relatif aux fonds de dotation
- | Loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 (art. 149 et 61)

